

## Stratégie d'audit standard – Groupes et conglomérats d'assurance

Annexe 11 à la Circ.-FINMA 13/3

<b>Assujetti</b>	<b>Société d'audit</b>	<b>Période d'audit</b>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

### Audit de base

Domaines d'audit	Spécifications pour champs et points d'audit	Etendue d'audit	Périodicité
Structure groupes d'assurance	La société d'audit examine le domaine d'audit selon le programme d'audit « Organisation, structure du groupe et audits prudentiels » fixé par la FINMA et valable pour l'année sous revue. La structure du programme d'audit suit les bases juridiques.	Revue critique	Annuellement
Organisation groupes d'assurance	La société d'audit examine le domaine d'audit selon les programmes d'audit « Organisation, structure du groupe et audits prudentiels » et « Structure du groupe et transactions internes au groupe (IGT) » fixés par la FINMA et valables pour l'année sous revue. La structure du programme d'audit suit les bases juridiques.	Revue critique	Annuellement
Opérations internes groupes d'assurance	La société d'audit examine le domaine d'audit selon le programme d'audit « Structure du groupe et transactions internes » fixé par la FINMA et valable pour l'année sous revue. La structure du programme d'audit suit les bases juridiques.	Revue critique	Annuellement
Solvabilité I Groupes d'assurance	La société d'audit examine le domaine d'audit selon le programme d'audit « Solvabilité I - Groupes d'assurance » fixé par la FINMA et valable pour l'année sous revue. La structure du programme d'audit suit les bases juridiques.	Revue critique	Annuellement
Processus de contrôle des risques groupe d'assurances	La société d'audit examine le domaine d'audit selon le programme d'audit « Documentation relative au risque selon les art. 196 ou 204 OS et les art. 5 et 6 OBA-FINMA » fixé par la FINMA et valable pour l'année sous revue. La structure du programme d'audit suit les bases juridiques.	Revue critique	Annuellement
Rapport sur risques à FINMA sur la situation des risques et la concentration des risques groupe d'assurances	La société d'audit examine le domaine d'audit selon le programme d'audit « Situation des risques et concentration de risques selon l'art. 197 OS » fixé par la FINMA et valable pour l'année sous revue. La structure du programme d'audit suit les bases juridiques.	Revue critique	Annuellement
Rapports groupe dans FIRST-GRE	La société d'audit examine le domaine d'audit selon le programme d'audit « Etablissement des rapports financiers dans FIRST-GRE » fixé par la FINMA et valable pour l'année sous revue. La structure du programme d'audit suit les bases juridiques.	Revue critique	Annuellement
Système de contrôle interne SCI (Module "contrôles englobant toute l'entreprise & cadre général SCI")	La société d'audit examine le domaine d'audit en fonction des exigences minimales d'audit portant sur le système de contrôle interne SCI, pertinentes pour l'année concernée. Les exigences minimales se fondent sur l'art. 27 al. 1 LSA.	Audit / Revue critique	L'audit de base dans le domaine d'audit SCI dépend en premier lieu de la catégorie de surveillance et survient en règle générale selon une périodicité de 2 ou 3 ans. La FINMA se réserve le droit d'adapter la fréquence prévue pour ce domaine d'audit en fonction de son analyse des risques de l'entreprise d'assurance concernée, effectuée sans retard.

### Intervention de la FINMA pour l'audit de base

Domaines d'audit	Spécifications pour champs et points d'audit	Justification de l'intervention	Etendue d'audit	Confirmation FINMA de la stratégie d'audit
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	date, visa KAM

### Audits supplémentaires

Domaines d'audit	Spécifications pour champs et points d'audit	Bases juridiques	Etendue d'audit
déterminés au cas par cas	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>